



LES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES

ET ROLES DES EQUIPES TECHNIQUES REGIONALES

OLYMPIADE 2017/2022

01

EN

PREAMBULE

Les présentes directives techniques nationales sont proposées afin de mieux articuler la mise en application de différentes composantes :

A. DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES EMANANT DU MINISTERE CHARGE DES SPORTS

- Instruction N° DS/CGOCTS/DRH/2016/347 du 23 Nov. 2016 relatifs aux modalités d'intervention des personnels exerçant les missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives.
- Convention cadre 2017-2021 liant la FFTDA au ministère des sports.
- Instruction n° DS / DSB4 / 2016 / 236 du 19 juillet 2016, relative au renouvellement des Equipes Techniques Régionales.
- Les conventions d'ETR signées entre les ligues et les DRJSCS (le cas échéant).

B. DES TEXTES REGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA FFTDA

- Les statuts fédéraux (version 2.04 adoptée par l'Assemblée Générale du 08 octobre 2016).
- Le règlement intérieur (version 2.04 adoptée par l'Assemblée Générale du 08 octobre 2016).
- Statuts types des ligues (version 2.02 adoptée par le Comité Directeur le 4 décembre 2009).
- Statuts types des comités départementaux (version 1.01 adoptée par le Comité Directeur du 25 novembre 2007).
- Règlementation sportive (version au 02 décembre 2016).
- Règlement médical (version 2.01 adoptée par le Comité Directeur du 25 novembre 2007).
- Règlement de la CSDGE (adopté par arrêté du 11/09/2006).
- Règlement financier (Version 1.00 adoptée par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2006).

C. DU PROJET DE DEVELOPPEMENT FEDERAL 2017-2020.

Les axes et les objectifs de développement pour l'Olympiade Tokyo 2020 répondent à trois questions : Pourquoi ? Comment ? Quoi ? (Cf. en annexe Plan de développement fédéral 2017-2020 pour le détail des actions). Afin de donner la meilleure lisibilité possible au projet de développement fédéral, nous l'avons structuré de la façon suivante :

UN OBJECTIF IDENTIFIE : 65 000 LICENCIE(E)S EN 2020.

POURQUOI ? :

- ✓ Atteindre des objectifs clairs.
- ✓ S'organiser pour atteindre 65 000 licencié(e)s.
- ✓ Donner du sens à l'action de chaque acteur concerné par un développement harmonieux et serein du Taekwondo Français.
- ✓ Répondre aux attentes et besoins exprimés.

COMMENT ? :

- ✓ En partageant une stratégie et un projet commun.
- ✓ En priorisant l'engagement au quotidien des cadres sur 4 « axes forts ». chacun répondant à un objectif de premier niveau.
- ✓ En ciblant des secteurs de pratique représentant un fort enjeu de développement.

QUOI ?

1-1 POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT :

- *Objectif 1* : Elargir notre politique jeune.
- *Objectif 2* : Accompagner et valoriser le développement des clubs.
- *Objectif 3* : Poursuivre les actions du plan fédéral de féminisation.
- *Objectif 4* : Poursuivre les actions du plan fédéral "citoyens du sport".
- *Objectif 5* : Mettre en place une organisation pour développer une pratique auprès des personnes en situation de handicap et soutenir les clubs investis.

1.2 POLITIQUES DE FORMATION :

- *Objectif 1* : Poursuivre les actions de formations initiales.
- *Objectif 2* : Mettre en œuvre les formations aux diplômes d'Etat (DEJEPS, DESJEPS).
- *Objectif 3* : Améliorer l'offre de formation continue.
- *Objectif 4* : Rédiger / formaliser des contenus.

2 - VIE SPORTIVE :

- *Objectif 1* : Promouvoir les corps d'arbitrage et les corps de juges.
- *Objectif 2* : Améliorer le service aux Liges.
- *Objectif 3* : Améliorer le service des compétitions nationales.
- *Objectif 4* : Améliorer l'offre compétitive.
- *Objectif 5* : Développer de nouvelles pratiques.

3 - HAUT NIVEAU :

- *Objectif 1* : 1^{er} médaille d'Or Olympique. Etre performant à Tokyo (Olympique et Paralympique).
- *Objectif 2* : Un taekwondo Français qui gagne dans les compétitions de référence.
- *Objectif 3* : Mise en œuvre du Projet de Performance Fédéral.
- *Objectif 4* : Construire une filière de Haut Niveau pour la pratique Poomsé.
- *Objectif 5* : Préparer l'Olympiade 2020-2024.

4 - STRUCTURATION DES TERRITOIRES :

- *Objectif 1* : Mettre en place une veille pour la création et la pérennisation des emplois.
- *Objectif 2* : Former les dirigeants.
- *Objectif 3* : Renforcer l'animation territoriale autour des ETR.
- *Objectif 4* : Soutenir les ligues par un conventionnement avec la fédération. *

D. ROLE DES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES.

Les directives techniques nationales, élaborées par le DTN pour cette olympiade, constituent donc un document de référence accessible à tous et qui permet :

- 1- De comprendre et partager la logique qui sous-tend les choix d'actions sur l'Olympiade en cours. Cela, quel que soit son positionnement dans le dispositif fédéral.
- 2- D'orienter les acteurs vers les dispositifs et outils existants, les réseaux et les personnes ressources qui les animent et les portent.
- 3- D'être structuré par action et par objectif selon des priorités affichées.

Elles ont été conçues dans le but d'établir :

- Un fil directeur pour les cadres techniques, les ligues, les CDT et tous les acteurs et partenaires dans la perspective du projet olympique et de développement vers lequel nous nous dirigeons.
- Une démarche collective cohérente au regard des enjeux et des contraintes actuelles.

02

L'ÉQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

PRESENTATION

Au plan territorial, les directives techniques nationales sont mises en œuvre par l'Equipe Technique Régionale (ETR). Les ETR sont dorénavant obligatoires et leur cadre de fonctionnement figure dans la circulaire Instruction n° DS / DSB4 / 2016 / 236 du 19 juillet 2016, relative au renouvellement des Equipes Techniques Régionales et à leur conventionnement avec les DRJSCS.

1-CONVENTIONS

Elles précisent les moyens humains respectifs de l'Etat et des fédérations qui contribuent à la réalisation du projet fédéral au niveau fédéral.

«...Elles précisent les rôles de l'ensemble des acteurs locaux qui contribuent à la mise en œuvre des actions impulsées par la ligue ou le comité régional et mise en place par les instances territoriales de la fédération. Ces acteurs sont des agents de l'Etat, des conseillers techniques fédéraux, des encadrants rémunérés ou bénévoles... ».

Cette convention a pour durée l'olympiade pour les régions ayant changé de ressort territorial. Une « ETR fusionnée » sera mise en place au plus tard fin mars 2018.

2-COORDONNATEURS

Ils sont prioritairement des agents de l'Etat. Il conviendra qu'au sein de chaque comité directeur de ligues ou comités régionaux soit délégué un référent chargé du suivi de l'ETR.

3-DEFINITION

L'Equipe Technique Régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles.

Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le Directeur ou la directrice technique

4-COMPOSITION

-Un référent : le président de ligue ou du comité ou son représentant (membre du comité directeur de ligue) ;

-Un coordonnateur désigné par le DTN : Prioritairement un Conseiller Technique National (CTN), le cas échéant, un Conseiller Technique Fédéral (CTF).

-Des membres de commissions (sportive, formation, développement) pour les principales, validés par le comité directeur.

-Des techniciens investis de missions régionales dans les 3 grands domaines :

- a) Détection, sélection et accompagnement vers le sport de haut niveau.
- b) Formation d'éducateurs, d'officiels et de bénévoles.
- c) Actions de développement : écoles de

5-FONCTIONNEMENT

L'Equipe Technique Régionale (ETR) regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles.

Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le Directeur ou la directrice technique national(e).

6-MOYENS

Pour exercer ses missions, l'ETR, dispose de moyens de fonctionnement : Selon les besoins exprimés, l'Etat pourra y contribuer sous la forme d'une subvention à la ligue ou au comité régional au titre de la part territoriale du CNDS et/ou du BOP 219. Cette contribution est nécessairement complétée par une dotation de la ligue ou du comité régional et le cas échéant, par une dotation des comités départementaux.

L'action de l'ETR concourt à la mise en œuvre au niveau régional de l'ensemble des actions du projet fédéral de développement exprimé au travers :

- Les directives nationales émanant :
- De la Direction Technique Nationale
- De la Commission Spécialisée des Dans, Grades et Equivalents.

L'ETR a pour but de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet régional de développement en, s'appuyant sur les orientations et axes forts du projet de développement fédéral national. Cette déclinaison du projet national à l'échelle régionale intègre également les plans de développement départementaux.

MISE EN PLACE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS LIGUES / FEDERATION

Une convention d'objectifs Ligue / Fédération sera mise en place quand la ligue sera prête à le faire.

L'objectif est de conventionner l'ensemble des Ligues avant la fin de cette olympiade, au rythme de leur structuration. Ce conventionnement permettra à chacun des acteurs (FFTDA et Ligues) de :

- S'inscrire dans une démarche mutuelle partenariale et collaborative.
- Réaffirmer les actions et les moyens mis en œuvre.
- Personnaliser pour chaque ligue, le niveau de soutien de la fédération.
- Garantir la qualité de déclinaison du projet de développement fédéral sur chacun des territoires.

A terme, les comptes rendus cités plus haut, s'inscriront dans l'évaluation du niveau de réalisation de la convention d'objectifs conclue de façon pluriannuelle entre la ligue et la fédération. Convention qui a pour objet de coordonner l'action sportive, administrative et financière de la ligue concernée.

Sur la base de cette convention, et particulièrement sur son respect, la fédération pourra verser une subvention à la ligue, conformément aux conditions spécifiées dans la partie financière de ladite convention. La FFTDA peut également, au regard des besoins avérés, soutenir la ligue sur le plan humain, logistique, matériel,...

ROLE DES CTN DANS LEUR MISSION DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES LIGUES

Désigné(e) par le DTN sur chaque Ligue, les CTN représentent directement la Direction Technique Nationale.

Ils assurent en ce sens une mission :

- De conseil auprès du Président, de son CD et de son personnel :
 - o En vue de l'élaboration du Plan de Développement Régional, en cohérence avec les Directives Techniques Nationales.
 - o En vue de formaliser les dossiers de subventions (CNDS, ...)
- De coordination de l'ETR vis-à-vis de la DRJSCS, assisté par le Responsable Sportif de Ligue (RSL).
- De relation auprès des institutions (Etat et collectivités territoriales) permettant

de renforcer le rôle de la ligue sur son territoire.

- De veille, en assurant une relation régulière avec la ligue et/ou sur sollicitation du président de ligue.
- De suivi de la bonne exécution des projets et finances (publiques ou privées) obtenus par les ligues dans le respect des conventions signées.

Chaque CTN est par ailleurs chargé(e) d'une, voire plusieurs missions nationales sur un secteur spécifique (formation, développement, vie sportive). Expert(e) dans son domaine, il ou elle peut être amené(e) à intervenir à ce titre au sein

d'une Ligue.

Il ou elle, rend compte régulièrement de son action à la Direction Technique Nationale en faisant part de l'avancée de ses actions et le cas échéant des difficultés rencontrées.

NOMINATIONS AUX DIFFERENTES FONCTIONS DE L'ETR

Celles-ci doivent répondre au processus suivant :

A- Publication de l'appel à candidature sur le site internet, la page Facebook et envoi à tous les clubs de la ligue.

B- Réception des dossiers et sélection des dossiers pour entretien de sélection.

C- Validation du candidat à l'issue des entretiens de sélection.

D- Proposition, pour validation finale, au DTN ou au président de la CSDGE.

E- Confirmation écrite du DTN ou du président de la CSDGE pour nomination officielle.

F- Prise de fonction.

CONDITIONS ET MOTIFS DE FIN DE MISSIONS AU SEIN DE L'ETR

A- Le mandat de chaque membre de l'ETR se termine automatiquement à la fin de chaque l'Olympiade.

B- Sur avis motivé du président de ligue, le DTN peut mettre fin à la mission d'un membre de l'ETR avant la fin prévue du mandat.

C- En cas de manquement à l'exercice de sa responsabilité, chaque membre de l'ETR peut être relevé immédiatement de ses fonctions, soit par le DTN, soit, par la CSDGE suivant la procédure en vigueur pour la personne occupant la fonction de directeur des grades.

REGIME DEROGATOIRE

Le descriptif de chaque poste est présenté page suivante. Les prérequis représentent le niveau nécessaire pour faire acte de candidature. A ce titre, ils ne sont pas, par principe, dérogatoires.

En revanche et pour respecter les singularités de chaque territoire, le DTN (pour toutes les fonctions, sauf celle du directeur des grades) ou le président de la CSDGE (uniquement pour la fonction de directeur des grades) peuvent autoriser une personne pour occuper temporairement la fonction envisagée.

Cette autorisation est accordée à condition que le président de la ligue et la personne postulante s'engagent collectivement à faire le nécessaire pour obtenir le ou les prérequis manquant(s) sur la durée de l'Olympiade en cours.

Les dérogations ne sont pas renouvelables.

PRESENTATION D'UNE EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE ET RELATION FONCTIONNELLE AVEC LA DTN :

- Un Cadre Technique National, coordonnateur de l'ETR.

Les ETR au sein de la FFTDA sont composées au minimum des fonctions suivantes :

- | | |
|---|--|
| 1- Responsable Sportif de Ligue (RSL). | 5- Entraîneurs Combat et/ou Poomsé de Ligue (EL). |
| 2- Responsable Développement de Ligue (RDL). | 6- Directeur des Grades de Ligue (DGL). |
| 3- Responsable Arbitre de Ligue (RAL). | 7- Responsable des Disciplines Associées de ligue (RDAL). |
| 4- Responsable Formation de Ligue (RFL) | 8- Responsable des juges Poomsé de ligue (R JL). |

Une personne peut occuper plusieurs fonctions au sein de l'ETR, sous réserve de remplir les

prérequis de chacune des fonctions.

Les statuts des membres de l'ETR peuvent être :

- Salariés : exemple des personnels techniques employés par la ligue, les CDT et/ou les clubs.
- Bénévoles : des techniciens ou toute autre personne ayant des compétences techniques spécifiques et validés par le DTN.

POUR RAPPEL

Ne peuvent pas occuper une fonction au sein de l'ETR, les personnes exerçant un mandat électif au sein d'un comité départemental ou au sein d'une ligue sur les fonctions suivantes :

- Président.
- Secrétaire général et secrétaire adjoint
- Trésorière et trésorier adjoint
- Vice-président.
- Membre du comité directeur (sauf dérogation).

A l'exception des responsables des grades (directeur des grades) nommés par la CSDGE et qui doivent appliquer les directives de la CSDGE, l'Equipe Technique Régionale est chargée de faire appliquer au plan régional la politique technique et sportive définie par la fédération. Les actions initiées au plan local ne peuvent aller à l'encontre des politiques nationales fédérales. Les membres des Equipes Techniques rendent compte de leur action au Directeur Technique National, via le coordonnateur de l'ETR.

RESPONSABLE SPORTIF DE LIGUE (RSL)



PRE-REQUIS

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum.
- Bonne connaissance des textes fédéraux.
- Qualité de communication orale.
- Appréhende la démarche projet.
- Forte capacité de management.
- Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants.
- Très bonne maîtrise des éléments inhérents à la mise en place des actions fédérales (accueil, convocations, remerciements,...).

MISSIONS

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Pilote l'ETR en collaboration avec le CTN/CTF responsable de l'ETR.
- Organise l'ensemble des actions obligatoires des ligues : Les Championnats qualificatifs combat et poomsé et les passages de grades jusqu'au 4e dan.
- Réalise et envoie au DTN, un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action obligatoire de la ligue.
- Propose au comité directeur de la ligue, pour validation, le calendrier inhérent aux activités principales des ligues : compétitions, passage de grades, stages à thèmes, formation. L'élaboration du calendrier régional devra prendre en compte le calendrier national pour ne pas se juxtaposer avec les évènements nationaux.
- Met en œuvre toutes les procédures (réservation, logistique, communication, circulaire,...) afin de permettre le bon déroulement des différentes manifestations.
- S'assure du respect du protocole et de l'application de la réglementation pour les pesées.
- Propose et organise des animations et stages à destination des jeunes licencié(e)s.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.
- Propose le budget prévisionnel pour chaque action.
- Réalise et présente un bilan de son activité.

NOMINATION

Par le DTN sur proposition du président de ligue.

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT DE LIGUE (RSL)



PRE-REQUIS

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 1er dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum (ou en cours de formation).
- Bonne connaissance des textes fédéraux, de l'environnement du sport en France et de l'environnement fédéral.
- Qualités et aisance rédactionnelle.
- Maitrise la démarche projet.
- Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants.
- Très bonne maitrise des éléments inhérents à la mise en place d'actions innovantes.
- Maitrise les circuits de financements inhérents au monde du sport et connexe au monde du sport (champ social, éducatif, hospitalier,...).

MISSIONS

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Assure le suivi des dossiers avec les partenaires institutionnels : Collectivités territoriales et Etat.
- Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les différentes politiques publiques (plan de féminisation, plan citoyen du sport, sport santé, handicap, actions prioritaires en zone ZRR et QPV,...).
- Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les actions à destination des publics Scolaire et/ou Universitaire.
- Réalise en collaboration avec les membres du CD les dossiers de subventions.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.
- Propose aux élu(e)s des stratégies favorisant l'ouverture de club et l'augmentation des licencié(e)s.
- Propose des éléments de diversification des ressources financières (vente de produits, sponsors, mécénat,...).
- Réalise et présente un bilan de son activité.

NOMINATION : Par le DTN sur proposition du président de ligue.

RESPONSABLE ARBITRE DE LIGUE (RAL)



PRE-REQUIS

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire d'au moins le 2^e dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Etre arbitre AN2, au minimum.
- Maitriser les différentes technologies inhérentes à l'environnement arbitral.
- Qualité managériale avérée.

MISSIONS

- Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Anime l'effectif des arbitres de la ligue.
- Assure la formation initiale des arbitres.
- Promeut la fonction arbitrale et recrute des nouveaux arbitres.
- Mobilise et anime les responsables d'arbitrage des départements, le cas échéant.
- Garantie le bon déroulement des compétitions sur son territoire d'un point de vue de l'arbitrage.
- Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition combat.
- Met en œuvre et coordonne les différents examens d'arbitrage.
- Impulse une démarche en vue de développer une stratégie à destination des jeunes arbitres.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Confirme auprès de la fédération, que les arbitres de la ligue retenus pour les échéances nationales, ont bien participé en tant qu'arbitre aux compétitions départementales et régionales de la ligue.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

NOMINATION

- Par le DTN sur proposition du président de ligue.

RESPONSABLE FORMATION DE LIGUE (RFL)



PRE-REQUIS

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE).

- Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum.
- Occupe ou a occupé la fonction de formateur fédéral.
- Maitrise les outils informatiques inhérents à sa fonction.

MISSIONS

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Planifie et met en œuvre les formations DAC, DIF et positionnement CQP.

- Encadre et anime les sessions de formations.
- Assure la promotion de la formation sur son territoire.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

NOMINATION

- Par le DTN sur proposition du président de ligue.

ENTRAINEURS REGIONAUX COMBATS ET/OU POOMSE DE LIGUE (ERCL OU ERPL)



PRE-REQUIS

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 1er dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Etre titulaire au minimum du CQP Moniteur Arts Martiaux mention Taekwondo.
- Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.
- Avoir obtenu des résultats sportifs significatifs au niveau national avec ses athlètes ou avoir eu des résultats nationaux ou internationaux.
- Etre titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité.
- Etre titulaire du permis de conduire en cours de validité.

MISSIONS

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Détecte :
 - a) Impulse une dynamique de pratique compétitive régionale.
 - b) Organise des regroupements régionaux ouverts tous les compétiteurs des clubs.
- Entraîne une élite régionale dans une perspective de préparation aux exigences du haut niveau (formation des athlètes).
- Encadre des jeunes athlètes en déplacement.
- Applique les orientations de travail dans le cadre du Projet de Performance Fédérale et sa déclinaison régionale.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

NOMINATION

- Par le DTN sur proposition du président de ligue.

DIRECTEUR DES GRADES DE LIGUE (DGL)



PRE-REQUIS

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 5e dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.
- Maitrise la règlementation de la CSDGE.

MISSIONS

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Assure la coordination de la Commission d'Organisation Régionale des Dans et Grades.
- Assure la responsabilité technique des examens sous l'autorité du président du jury et/ou du délégué de la CSDGE.
- Organise les passages de grades taekwondo conformément à la règlementation en vigueur.
- Organise les passages de grades des disciplines associées conformément à la règlementation en vigueur.
- Convoque et assure la répartition des membres du jury sur les tables d'examen lors des passages de grades.
- Transmet à la CSDGE les résultats des différents examens, pour validation.
- Assure la formation initiale et continue des jurys passage de grades de son territoire.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du président de la CSDGE, il participe aux réunions durant lesquelles sont précisées les directives concernant les Dans et Grades Equivalents.

NOMINATION

- Par le président de la CSDGE sur proposition du président de ligue.

RESPONSABLE DES DISCIPLINES ASSOCIES DE LIGUE (RDAL)



PRE-REQUIS

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Maitrise les outils informatiques inhérents à son environnement.
- Maitrise la réglementation de la CSDGE et celle relative aux grades de la discipline concernée.

MISSIONS

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Propose et met en œuvre des actions de promotion à destination d'un large public.
- Inscrit les actions des DA dans le calendrier régional.
- En relation avec le directeur des grades, organise les passages de grades.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

NOMINATION

- Par le DTN sur proposition du président de ligue et en concertation avec les présidents de la commission disciplines associées.

RESPONSABLE DES JUGES POOMSE DE LIGUE (RJL)



PRE-REQUIS

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.

MISSIONS

- Incarnes les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Anime l'effectif des juges poomsé de la ligue.
- Assure la formation initiale et continue des juges.
- Promeut la fonction de juge et recrute des nouveaux juges.

NOMINATION

Par le DTN, sur proposition du président de ligue.

Etre titulaire d'au moins le 6e dan FFTDA (délivré par la CSDGE).

- Etre juge national, au minimum,
- Maîtriser les différentes technologies inhérentes à son environnement.
- Qualité managériale avérée.

Mobilise et anime les responsables des juges des départements, le cas échéant.

- Assure le bon déroulement des compétitions sur son territoire d'un point de vue des effectifs de juge.
- Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition poomsé.
- Met en œuvre et coordonne les différents examens de juges.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.

03

EN

CONCLUSION

Les Directives Techniques Nationales sont l'un des moyens qui permettent de fédérer les compétences de tous. Les atouts au service de chaque Ligue régionale, chaque Comité départemental et chaque club.

Ce document constitue un outil complémentaire à la réflexion menée au quotidien par les cadres Techniques.

Il nous semble fondamental de prendre en considération l'expérience, l'engagement et les compétences de tous pour répondre au plus près à nos attentes et besoins.

Chaque ligue est singulière et la connaissance de son environnement est un atout majeur pour créer, développer, animer, initier les différents secteurs, sans restriction, au regard des orientations fixées par les directives techniques nationales.

Ainsi, dans cette mission de cadre technique, il s'agit avant tout d'être un acteur au service de notre Fédération et de tous ses licenciés.

La complémentarité et la transversalité des compétences est un axe fort dans notre vision du fonctionnement fédéral.

Ainsi, chacun au regard de ses compétences, de son engagement et quelle que soit la mission et le lieu où il agit, est un acteur essentiel dans la mise en œuvre du projet fédéral.

04

EN

ANNEXE

PRE REQUIS NECESSAIRE POUR LES FONCTIONS DE L'ETR

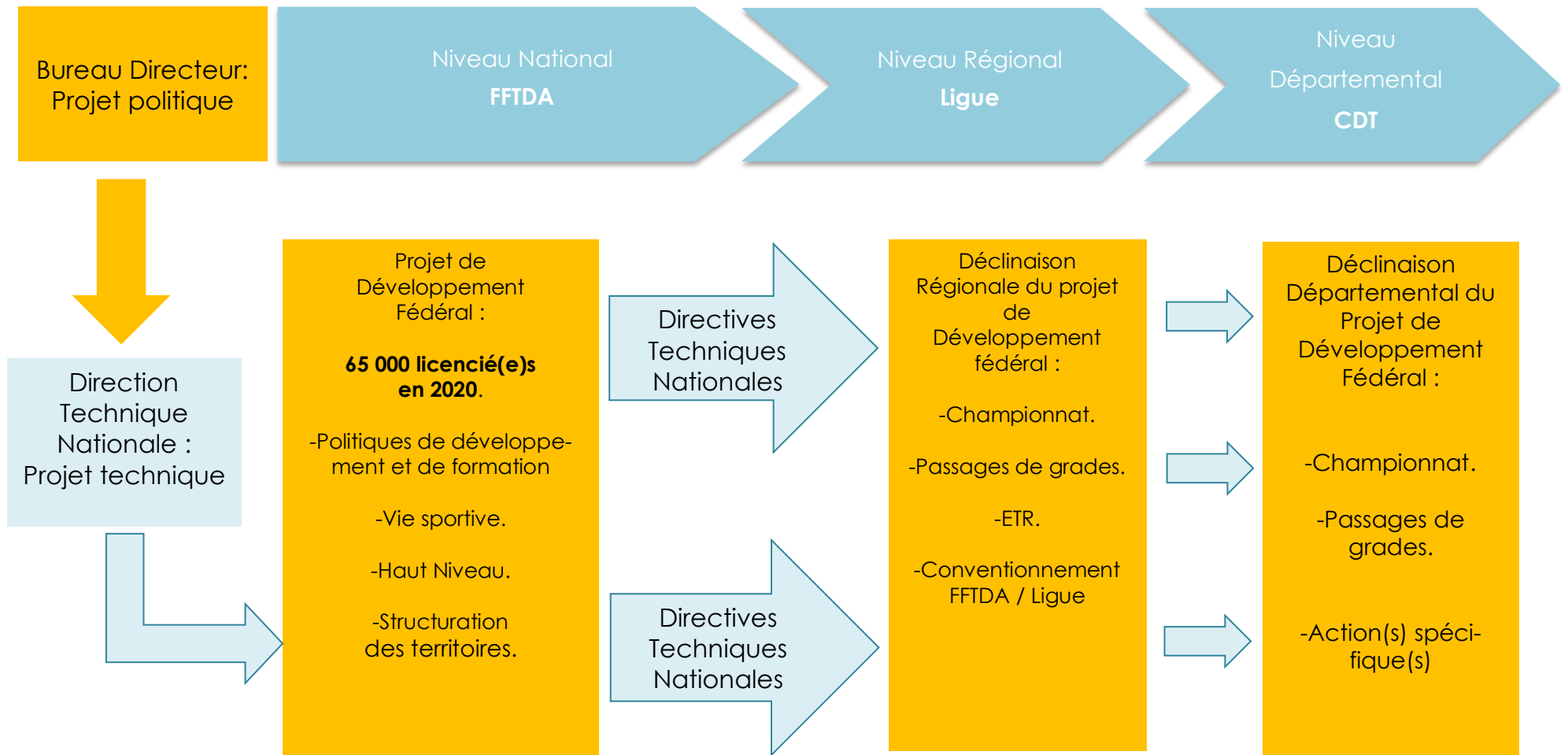
La ou Le Responsable Sportif de Ligue (RSL)	La ou Le Responsable Développement de Ligue (RDL).	La ou Le Responsable Arbitre de Ligue (RAL)	La ou Le Responsable Formation de Ligue (RFL).	La ou Les entraîneurs Combat et/ou Poomsé de ligue (ERCL ou ERPL).	La ou Le directeur des grades de ligue (DGL).	La ou Le responsable des Disciplines Associées de ligue (RDAL).	La ou Le responsable des Juges poomsé de ligue (R JL).
<ul style="list-style-type: none"> -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines. -Avoir son passeport sportif à jour. -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule. -Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE). -Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum. -Bonne connaissance des textes fédéraux. -Qualité de communication orale. -Appréhende la démarche projet. -Forte capacité de management. -Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants. -Très bonne maîtrise des éléments inhérents à la mise en place des actions fédérales (accueil, convocations, remerciements,...). 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines. -Avoir son passeport sportif à jour. -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule. -Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE). -Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum (ou en cours de formation). -Bonne connaissance des textes fédéraux, de l'environnement du sport en France et de l'environnement fédéral. -Qualités et aisance rédactionnelle. -Maîtrise la démarche projet. -Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants. -Très bonne maîtrise des éléments inhérents à la mise en place d'actions innovantes. -Maîtrise les circuits de financements inhérents au monde du sport et connexe au monde du sport (champ social, éducatif, hospitalier,...). 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines. -Avoir son passeport sportif à jour. -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule. -Etre titulaire d'au moins le 2^e dan FFTDA (délivré par la CSDGE). -Etre arbitre AN2, au minimum. -Maîtriser les différentes technologies inhérentes à l'environnement arbitral. -Qualité managériale avérée. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines. -Avoir son passeport sportif à jour. -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule. -Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE). -Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum. -Occupe ou a occupé la fonction de formateur fédéral. -Maîtrise les outils informatiques inhérents à sa fonction. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines. -Avoir son passeport sportif à jour. -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule. -Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE). -Etre titulaire au minimum du CQP Moniteur Arts Martiaux mention Taekwondo. -Maîtrise les outils informatiques inhérents à son environnement. -Avoir obtenu des résultats sportifs significatifs au niveau national avec ses athlètes ou avoir eu des résultats nationaux ou internationaux. -Etre titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité. -Etre titulaire du permis de conduire en cours de validité. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines. -Avoir son passeport sportif à jour. -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule. -Etre titulaire du 5^e dan FFTDA (délivré par la CSDGE). -Maîtrise les outils informatiques inhérents à son environnement. -Maîtrise la réglementation de la CSDGE. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines. -Avoir son passeport sportif à jour. -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule. -Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE). -Maîtrise les outils informatiques inhérents à son environnement. -Maîtrise la réglementation de la CSDGE et celle relative aux grades de la discipline concernée. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines. -Avoir son passeport sportif à jour. -Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule. -Etre titulaire d'au moins le 6^e dan FFTDA (délivré par la CSDGE). -Etre juge national, au minimum, -Maîtriser les différentes technologies inhérentes à son environnement. -Qualité managériale avérée.

COMPARATIF DES MISSIONS DE L'ETR

La ou Le Responsable Sportif de Ligue (RSL)	La ou Le Responsable Développement de Ligue (RDL).	La ou Le Responsable Arbitre de Ligue (RAL).	La ou Le Responsable Formation de Ligue (RFL).	La ou Les entraîneurs Combat et/ou Poomsé de ligue (ERCL ou ERPL).	La ou Le directeur des grades de ligue (DGL).	La ou Le responsable des Disciplines Associées de ligue (RDAL).	La ou Le responsable des Juges poomsé de Ligue (R JL).
<p>-Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).</p> <p>-Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.</p> <p>-Pilote l'ETR en collaboration avec le CTN/CTF responsable de l'ETR.</p> <p>-Organise l'ensemble des actions obligatoires des ligues : Les Championnats qualificatifs combat et poomsé et les passages de grades jusqu'au 4e dan.</p> <p>-Réalise et envoi au DTN, un bilan qualitatif et quantitatif de chaque actions obligatoires de la ligue.</p> <p>-Propose au comité directeur de la ligue, pour validation, le calendrier inhérent aux activités principales des ligues : compétitions, passage de grades, stages à thèmes, formation. L'élaboration du calendrier régional devra prendre en compte le calendrier national pour ne pas se juxtaposer avec les événements nationaux.</p> <p>-Met en œuvre toutes les</p>	<p>-Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).</p> <p>-Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.</p> <p>-Assure le suivi des dossiers avec les partenaires institutionnels : Collectivités territoriales et Etat.</p> <p>-Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les différentes politiques publiques (plan de féminisation, plan citoyen du sport, sport santé, handicap, actions prioritaires en zone ZRR et QPV,...).</p> <p>-Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les actions à destination des publics Scolaire et/ou Universitaire.</p> <p>-Réalise en</p>	<p>-Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).</p> <p>-Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.</p> <p>-Anime l'effectif des arbitres de la ligue.</p> <p>-Assure la formation initiale des arbitres.</p> <p>-Promeut la fonction arbitrale et recrute des nouveaux arbitres.</p> <p>-Mobilise et anime les responsables d'arbitrage des départements, le cas échéant.</p> <p>-Garantie le bon déroulement des compétitions sur son territoire d'un point de vue de l'arbitrage.</p> <p>-Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques</p>	<p>-Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).</p> <p>-Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.</p> <p>-Planifie et met en œuvre les formations DAC, DIF et positionnement CQP.</p> <p>-Encadre et anime les sessions de formations.</p> <p>-Assure la promotion de la formation sur son territoire.</p> <p>-Réalise et présente un bilan de son activité.</p> <p>-Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.</p> <p>Nomination :</p>	<p>-Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).</p> <p>-Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.</p> <p>-Dépiste :</p> <p>a) Impulse une dynamique de pratique compétitive régionale.</p> <p>b) Organise des regroupements régionaux ouverts tous les compétiteurs des clubs.</p> <p>-Entraîne une élite régionale dans une perspective de préparation aux exigences du haut niveau (formation des athlètes).</p> <p>-Encadre des jeunes athlètes en déplacement.</p> <p>-Applique les orientations de travail dans le cadre du Projet de Performance Fédérale et sa déclinaison régionale.</p> <p>-Réalise et présente un bilan de son activité.</p> <p>-Sur convocation du DTN,</p>	<p>-Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).</p> <p>-Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.</p> <p>-Assure la coordination de la Commission Régionale des Dans et Grades.</p> <p>-Assure la responsabilité technique des examens sous l'autorité du président du jury et/ou du délégué de la CSDGE.</p> <p>-Organise les passages de grades taekwondo conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>-Organise les passages de grades des disciplines associées conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>-Convoque et assure la répartition des membres du jury sur les tables d'examen lors des</p>	<p>-Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).</p> <p>-Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.</p> <p>-Propose et met en œuvre des actions de promotion à destination d'un large public.</p> <p>-Inscrit les actions des DA dans le calendrier régional.</p> <p>-En relation avec le directeur des grades, organise les passages de grades.</p> <p>-Réalise et présente un bilan de son activité.</p> <p>-Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.</p> <p>Nomination : Par le DTN sur proposition du président de ligue et en concertation avec les présidents de la commission disciplines associées.</p>	<p>-Incarné les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).</p> <p>-Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.</p> <p>-Anime l'effectif des juges poomsé de la ligue.</p> <p>-Assure la formation initiale et continue des juges.</p> <p>-Promeut la fonction de juge et recrute des nouveaux juges.</p> <p>-Mobilise et anime les responsables des juges des départements, le cas échéant.</p> <p>-Assure le bon déroulement des compétitions sur son territoire d'un point de vue des effectifs de juge.</p> <p>-Vérifie au préalable et</p>

<p>procédures (réservation, logistique, communication, circulaire,...) afin de permettre le bon déroulement des différentes manifestations.</p> <p>-S'assure du respect du protocole et de l'application de la réglementation pour les pesées.</p> <p>-Propose et organise des animations et stages à destination des jeunes licencié(e)s.</p> <p>-Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.</p> <p>-Propose le budget prévisionnel pour chacune des actions.</p> <p>-Réalise et présente un bilan de son activité.</p> <p>Nomination : -Par le DTN sur proposition du président de ligue.</p>	<p>collaboration avec les membres du CD les dossiers de subventions.</p> <p>-Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.</p> <p>-Propose aux élu(e)s des stratégies favorisant l'ouverture de club et l'augmentation des licencié(e)s.</p> <p>-Propose des éléments de diversification des ressources financières (vente de produits, sponsors, mécénat,...).</p> <p>-Réalise et présente un bilan de son activité.</p> <p>Nomination : Par le DTN sur proposition du président de ligue.</p>	<p>inhérents au bon fonctionnement d'une compétition combat.</p> <p>-Met en œuvre et coordonne les différents examens d'arbitrage.</p> <p>-Impulse une démarche en vue de développer une stratégie à destination des jeunes arbitres.</p> <p>-Réalise et présente un bilan de son activité.</p> <p>-Confirme auprès de la fédération, que les arbitres de la ligue retenus pour les échéances nationales, ont bien participé en tant qu'arbitre aux compétitions départementales et régionales de la ligue.</p> <p>-Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.</p> <p>Nomination : Par le DTN sur proposition du président de ligue.</p>	<p>Par le DTN sur proposition du président de ligue.</p>	<p>il participe au regroupement concerné.</p> <p>Nomination : Par le DTN sur proposition du président de ligue.</p>	<p>passages de grades.</p> <p>-Transmet à la CSDGE les résultats des différents examens, pour validation.</p> <p>-Assure la formation initiale et continue des jurys passage de grades de son territoire.</p> <p>-Réalise et présente un bilan de son activité.</p> <p>-Sur convocation du président de la CSDGE, il participe aux réunions durant lesquelles sont précisées les directives concernant les Dans et Grades Equivalents.</p> <p>Nomination : Par le président de la CSDGE sur proposition du président de ligue.</p>		<p>met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition poomsé.</p> <p>-Met en œuvre et coordonne les différents examens de juges.</p> <p>-Réalise et présente un bilan de son activité.</p> <p>-Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.</p> <p>Nomination : Par le DTN sur proposition du président de ligue.</p>
---	--	--	--	---	--	--	--

Schéma général d'application des Directives Technique Nationales



EXEMPLE DE FICHE D'APPEL A CANDIDATURE

LE RESPONSABLE DEVELOPPEMENT DE LA LIGUE (RDL) :

La ligue XXX de Taekwondo lance un appel à candidature pour le poste de directeur des grades.

RAPPEL DES PRE-REQUIS :

- Etre reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Etre licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Etre titulaire du 1^{er} dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Titulaire du DEJEPS Taekwondo ou DA, au minimum (ou en cours de formation).
- Bonne connaissance des textes fédéraux, de l'environnement du sport en France et de l'environnement fédéral.

- Qualités et aisance rédactionnelle.
- Maitrise la démarche projet.
- Rigoureux sait rendre compte et alerter sur des points bloquants.
- Très bonne maitrise des éléments inhérents à la mise en place d'actions innovantes.
- Maitrise les circuits de financements inhérents au monde du sport et connexe au monde du sport (champ social, éducatif, hospitalier,...)

RAPPEL DES MISSIONS :

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de part sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Assure le suivi des dossiers avec les partenaires institutionnels : Collectivités territoriales et Etat.
- Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les différentes politiques publiques (plan de féminisation, plan citoyen du sport, sport santé, handicap, actions prioritaires en zone ZRR et QPV,...).

- Met en œuvre sur l'ensemble de son territoire les actions à destination des publics Scolaire et/ou Universitaire.
- Réalise en collaboration avec les membres du CD les dossiers de subventions.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.
- Propose aux élu(e)s des stratégies favorisant l'ouverture de club et l'augmentation des licencié(e)s.
- Propose des éléments de diversification des ressources financières (vente de produits, sponsors, mécénat,...).
- Réalise et présente un bilan de son activité.